



Direction Municipale
des Sports

23

Séance publique du mercredi 31 mai 2023

Convoqué le **jeudi 25 mai 2023**, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur :

Présents :

92-219200367-20230531-Imc100000013500-DE
Patrice LECLERC, Anne Laure PEREZ, Yasmira ATTAF, Grégory BOULORD, Alexandra D'ALCANTARA, Roger DUGUÉ, Belkacem OUCHEN, Céline LANOISELEE, M'Hamed BINAKDANE, Zineb ZOUAOUI, Laurent NOEL, Carole LAFON, Christophe BERNIER, Nadia MOUADDINE, Ibrahima NDIAYE, Véronique DESMETTRE, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Mohamed DDANI, Mariama GASSAMA, Jacques BRIFFAULT, Aymeric LABADIE, Sylvie MOREL, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI, Christelle NEDELEC

Etaient représentés :

Mohamed GRICHI (représenté par Belkacem OUCHEN), Philippe CLOCHETTE (représenté par Alexandra D'ALCANTARA), Delia TOUMI(représentée par Zineb ZOUAOUI), Isabelle MASSARD(représentée par Carole LAFON), Maria Blanca FERNANDEZ(représentée par Céline LANOISELEE), Sofia MANSERI(représentée par Grégory BOULORD), Sonia BLANC(représentée par Sylvie MOREL),Zine BOUKRICHE (représenté par Mariama GASSAMA), Richard MERRA (représenté par Aymeric LABADIE), Aurélie REMACLE(représentée par Eloi SIMON), Fabienne MOREAU(représentée par Yasmira ATTAF), Elsa FAUCILLON(représentée par Roger DUGUE), Ahcen MEHARGA(représenté par Karine CHALAH), Sinan KARAKUS(représenté par Christelle NEDELEC)

Absents excusés :

Christian DESCHENES,Ibrahima DIALLO,Philippe HALLAIS

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 40

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Attribution d'une subvention exceptionnelle au Collège Louis Pasteur pour un voyage sportif et pédagogique du 28 mai au 2 juin 2023 à Prades (Haute-Loire)

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le budget primitif pour l'année 2023,

Vu la demande du collège Louis Pasteur relative à l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour aider au financement du voyage sportif et pédagogique qui se déroulera du 28 mai au 2 juin 2023 à Prades (Haute-Loire),

Considérant la volonté de la ville de participer activement aux classes (option plein air) implantées dans les collèges de la ville notamment au collège Louis Pasteur,

Considérant que les enseignants utilisent la motivation des élèves pour le sport pour créer une dynamique de classe favorable au travail et donner du sens à leurs apprentissages,

Considérant leur existence depuis 1996,

Considérant la volonté municipale de permettre l'accès au plus grand nombre aux activités sportives,

Considérant que le collège Louis Pasteur participe de manière importante au développement de la pratique sportive en proposant des projets d'éducation par le sport,

Considérant que la ville de Gennevilliers souhaite soutenir le collège Louis Pasteur,

DELIBERE

Article 1 : Attribue une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 200 € pour aider au financement du voyage sportif et pédagogique qui se déroulera du 28 mai au 2 juin 2023 à Prades (Haute-Loire).

Article 2 : La dépense qui en résulte sera inscrite au chapitre 65 – nature 6574 – enveloppe 4832.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le 5/06/23

Affiché le 5/06/23

Exécutoire le 05/06/23

Le Maire
Patrice LECLERC



A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized initials and a surname, positioned over a horizontal line.

Signé électroniquement le
Le 2 juin 2023